



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Melle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES - Université - Proposition de motion**

Au sein de l'Université de Bourgogne, la recherche en Sciences Humaines, Lettres, Langues, Droit et Sciences économiques, s'est dotée d'un centre fédératif par la création de la Maison des Sciences de l'Homme, dont la vocation est de soutenir l'activité des laboratoires et des équipes. A partir d'objectifs de recherches fixés dans le contrat quadriennal signé entre l'Université de Bourgogne et l'Etat, la MSH a déterminé des thématiques en fonction de leur potentialité à mobiliser les chercheurs des disciplines concernées.

Le Contrat de Plan Etat-Région prévoyait la construction d'un bâtiment dédié à la Maison des Sciences de l'Homme. Or, les crédits aujourd'hui délégués à l'Académie de Dijon par l'Etat ne devraient pas permettre le respect du financement de cet investissement. Afin de rappeler à l'Etat ses engagements, le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne a adopté à l'unanimité la motion suivante :

*« Le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne réuni le 20 mars 2006 condamne le désengagement de l'Etat au niveau du financement, par le contrat de plan, de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH), alors que la Région Bourgogne a honoré ses engagements et que la*

*MSH est un outil à la disposition du secteur de l'Université de Bourgogne qui accueille le plus d'étudiants.*

*Le Conseil d'Administration souhaite que la position de l'Etat soit revue rapidement afin que la construction de la MSH soit entreprise comme prévu en 2006 ».*

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de soutenir la démarche engagée pour la construction de la Maison des Sciences de l'Homme, élément indispensable au développement et à l'attractivité de l'Université de Bourgogne.

Vu l'avis du Bureau,

## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- **De soutenir** la motion adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne lors de sa séance du 20 mars 2006 ;

- **De demander** à Monsieur le Préfet de saisir les services compétents de l'Etat afin de leur rappeler les engagements financiers inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région signé le 21 février 2000.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le 22 MAI 2006  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 MAI 2006

